



Procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive

Fait à Faches-Thumesnil le 01 mai 2004

TREKKING CLUB CHEMINOTS NORD PAS de CALAIS
11, rue du Maréchal Joffre, 59155 Faches-Thumesnil
Tél.: 03-20-60-00-57

Le 01 mai 2004, à 09 H 00min, les fondateurs de l'association " TREKKING CLUB CHEMINOTS NORD PAS de CALAIS" se sont réunis en assemblée générale constitutive, sur convocation écrite de Monsieur BRIDOUX Christophe.

Sont présentes les personnes dont la liste suit :

Monsieur **BRIDOUX Christophe**, de nationalité Française, 11 rue du Maréchal Joffre, 59155 Fâches Thumesnil
Monsieur **DELATRE Éric**, de nationalité Française, 11 rue de Péronne, 59242 Templeuve
Monsieur **MAGRAS Dominique**, de nationalité Française, 66 rue nationale, 59390 Lannoy
Monsieur **MARMOUSEZ Denis**, de nationalité Française, 37, rue Kopierre, 59 165 Auberchicourt
Monsieur **WARTELLE Michel**, de nationalité Française, 8, rue de la Prévôté, 59650 Villeneuve d'Ascq
Monsieur **WEISS Dominique**, de nationalité Française, 41, rue de Bellenville, 62 149 Annequin

Monsieur **BRIDOUX Christophe** est désigné en qualité de Président de séance.

Monsieur **BRIDOUX Christophe** est désigné en qualité de Secrétaire se séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour :

- ▶ Adoption des statuts;
- ▶ Adoption du règlement intérieur;
- ▶ Désignation des premiers dirigeants;



- ▶ Détermination du montant des cotisations;
- ▶ Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

Après discussion et échange de points de vue, plus personne ne demande la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} Résolution – adoption des statuts

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, les statuts qui lui ont été soumis.

Pour, 6 contre, 0 abstentions, 0

2^{ème} Résolution – adoption du règlement intérieur

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur qui lui a été soumis.

Pour, 6 contre, 0 abstentions, 0

3^{ème} Résolution – désignation des premiers dirigeants

Sont nommés en qualité de membre du bureau :

Monsieur **BRIDOUX Christophe**, de nationalité française, 11 rue du Maréchal Joffre 59155 Faches-Thumesnil, agent SNCF, accepte la fonction de Président.

Monsieur **MAGRAS Dominique**, de nationalité française, 66, rue nationale 59390 Lannoy, agent SNCF, accepte la fonction de Trésorier.

Monsieur **BRIDOUX Christophe**, de nationalité française, 11 rue du Maréchal Joffre 59155 Faches-Thumesnil, agent SNCF, accepte la fonction de Secrétaire.



Ceux-ci déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées.
Ils exerceront ces fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.
Cette résolution est adoptée à majorité absolue, **unanimité**

Pour, 6 contres, 0 abstentions, .0

4^{ème} Résolution – détermination du montant des cotisations :

L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle à **5 euros**, soit **32,80 francs**.
Cette résolution est adoptée à majorité absolue, **unanimité**

Pour, 6 contre, 0 abstentions, 0

5^{ème} Résolution – attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Monsieur BRIDOUX Christophe aux fins d'accomplir les démarches nécessaires à la constitution de l'association.
Cette résolution est adoptée à majorité absolue, **unanimité**

Pour, 6 contre, 0 abstentions, 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30 min

Le Président,

Le Secrétaire.